



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 29 juin 2023

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 23 Juin 2023

de Présents

de Votants

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER, M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : M. Patrick GERBEAU (pouvoir à Mme Aurore LUCAS) et M. Sylvain JONCHERAY

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Delphine HUGNET est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023
- Droit de préemption urbain
→ 28 bis rue de la Division Leclerc (section A n°467, A n°546 et AD n°12)
- Attribution des lots du marché pour les travaux de rénovation de la salle des sports et autorisation de signer les actes d'engagement
- Aménagement du terrain pour le futur restaurant (devis démolitions et parking) – 26 rue de la Division Leclerc (ancien terrain Leroy)
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Modification de l'ordre du jour : Ajout d'un point (le 26/06/2023)

- Marché à bon de commandes : PATA et enduits



Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 09 juin 2023.

Monsieur Michel FOUCHER émet une remarque concernant le point sur la désignation du délégué déontologue. Il n'est pas d'accord sur l'attribution des voix. Il précise qu'il a voté pour Mme Hada MESSOUDI. Elle ne devrait pas être à 0 voix. Par contre cela ne change en rien la nomination de M. BOULIOU ayant eu le plus de votes avec 7 voix.

Monsieur le Maire demande à ce que ce point soit vérifié.

Le PV est arrêté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U.i, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer, en sa séance du 27 avril 2021, un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U.i et de déléguer ce droit à ses communes membres.

DÉLIBÉRATION N°2023-06-29-01 Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – 28 bis rue de la Division Leclerc

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 16 juin 2023 et adressée par Maître Emmanuel BOUVIER, Notaire à FENEU, concernant l'immeuble cadastré section A n°467 et n°546 et section AD n°12 d'une superficie de 1ha 21a 68ca, et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR) :

DÉCIDE de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

DÉLIBÉRATION N°2023-06-29-02 Attribution des lots du marché pour les travaux de rénovation de la salle des sports et autorisation de signer les actes d'engagement

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation de la salle des sports avec notamment le renforcement de la charpente bois.

Un appel d'offres a été lancé le 2 novembre 2022 avec remise des offres le 02 décembre 2022 à 12h00. Très peu d'entreprises y avaient répondu et les offres étaient élevées.

Il a été décidé de réduire les coûts du poste « renforcement charpente » en acceptant des tirants entre chaque couronne, en simplifiant les renforcements des fermes et en supprimant la voute d'éclairage.

Un nouvel appel d'offres a été lancé le 22 mai 2023 avec remise des offres le 12 juin 2023 à 12h00. 10 candidatures ont été reçues. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 18h30 afin d'établir le rapport d'analyse des offres.

Monsieur le Maire le présente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :

- DÉCIDE de retenir les offres suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses :

Lot n°1 : Renforcement de la charpente bois – Entreprise LUTELLIER pour un montant de 179 590,10 € HT

Lot n°2 : Couverture métallique – Entreprise LUTELLIER pour un montant de 248 568,40 € HT



- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues ainsi que tout documents inhérents au dossier.

Monsieur Damien PANNIER demande quand est ce que les travaux vont débiter. Monsieur le Maire espère que les travaux puissent démarrer en septembre pour une durée de trois à quatre mois.

Les prochaines étapes sont :

- 1) La notification aux entreprises non retenues et retenues
- 2) Signature des marchés
- 3) RDV en juillet pour la planification

Monsieur Michel FOUCHER s'interroge sur le taux de subvention attendue. Monsieur le Maire répond que la commune sera aidée à hauteur de 80 %, taux maximum possible de subvention étant donné que c'est de la rénovation énergétique. Pour d'autres projets c'est plutôt à hauteur maximale de 70 %. Concernant le bâtiment Multi-Services la commune avait été aidée à hauteur de 67 - 68 %. Monsieur Michel FOUCHER précise que le coût supporté par la commune avoisinera 100 000 €.

DÉLIBÉRATION N°2023-06-29-03 Aménagement du terrain pour le futur restaurant (devis démolitions et parking) – 26 rue de la Division Leclerc (ancien terrain LEROY)

Monsieur Dominique LUCAS, adjoint en charge du dossier, rappelle que le Conseil Municipal a pour projet la construction d'un restaurant. L'emplacement a été validé sur l'ancien terrain LEROY sis 26 rue de la Division Leclerc.

Il ajoute qu'il a demandé des devis concernant la démolition de la maison ainsi que la préparation du terrain comprenant le terrassement, l'empierrement et les réseaux (EU-EP-AEP-EDF-PTT).

Monsieur Michel FOUCHER expose que depuis le début il est contre ce projet.

1) Il précise qu'il a contacté quelques restaurateurs :

- Le Camélia à Ruillé Froid Fonds = 5 places de parking « très proches », 16 places de parking « proches » et 50 repas en moyenne le midi
- Le Petit Comptoir à La Bouzouge de Chémeré = 10 places de parking « très proches », 20 places de parking « proches » et 45 repas le midi
- La Grande Récré à Bouère = 15 places de parking « très proches », fonctionne très bien
- Saint Denis du Maine = énormément de places « très proches », ne fonctionne pas très bien

Conclusion des restaurateurs contactés : ce n'est pas le parking qui fera le restaurant mais le cuisinier qui sera dedans.

Ils ne comprennent pas la démarche car il existe déjà un parking (approximativement 30 places). Il faut d'abord l'utiliser et quand le restaurant fonctionnera bien, là il faudra augmenter la capacité d'accueil du parking.

2) En ce moment, il y a un débat à l'assemblée concernant l'artificialisation des sols. Quand est ce qu'on applique un petit peu d'écologie à Grez-en-Bouère ?

3) Le bâtiment va être détruit alors qu'il a coûté un certain coût à la construction avec un bilan carbone. Il pourrait être réutilisé, réemployé à autre chose.



Il ajoute que c'est plutôt un projet à 1 million d'euros, pour lui la commune n'a pas les moyens d'avoir un restaurant à ce prix-là. Un autre projet est possible pour deux fois moins cher.

Monsieur le Maire répond que le sujet a déjà été débattu et voté. L'ancienne maison est gênante car elle se situe sur l'accès au rond-point. La rénover est plus coûteux que de faire construire au bon endroit.

Monsieur Dominique LUCAS présente 3 devis pour la démolition de la maison d'habitation, du garage et des annexes :

- BMTP (Bonchamp) = 85 992,00 € TTC
- CHAZÉ TP (Craon) = 67 396,44 € TTC
- SNTP (Soulgé sur Ovette) = 44 240,70 € TTC

Il y a une grande différence dans les montants, cela est dû à la façon de travailler le « plan de retrait » (amiante/plomb). Il y a des entreprises qui ont l'habitude et qui sont mieux équipées, du coup le temps de travail est moins important.

Il propose de retenir l'offre comme étant économiquement la plus avantageuse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise SNTP pour un montant de 44 240,70 € TTC.

Monsieur Dominique LUCAS présente 3 devis pour le terrassement, l'empierrement et les réseaux (EU-EP-AEP-EDF-PTT).

- BMTP (Bonchamp) = proposition non recevable
- CHAZÉ TP (Craon) = 191 195,04 € TTC
- SNTP (Soulgé sur Ovette) = 95 326,14 € TTC

Il propose de retenir l'offre comme étant économiquement la plus avantageuse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise SNTP pour un montant de 95 326,14 € TTC.

DÉLIBÉRATION N°2023-06-29-04 Marché à bon de commandes : PATA et enduits

Monsieur Dominique LUCAS, adjoint en charge du dossier, expose que la commune a signé le marché de voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en 2021. Le lot n°1 PATA / enduits a été attribué à l'entreprise CHAPRON et le lot n°2 Enrobé a été attribué à l'entreprise PIGEON.

Suite à la hausse des prix, le marché du lot n°1 (CHAPRON) a été dénoncé par la CCPMG. L'ensemble des marchés des communes sont devenus caduques. Malgré cette dénonciation, l'entreprise CHAPRON s'est engagée à respecter les tarifs à 17,90 % (rapport au prix du marché 2021) (11,60 % de révision et 6,30 % de compensation).

Il explique que la commune a deux possibilités, soit poursuivre avec l'entreprise CHAPRON, soit consulter une autre entreprise.



Il présente alors deux devis :

- CHAPRON = 23 994,58 € TTC (après révision)
- PIGEON = 31 007,34 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :

- ACCEPTE de réintégrer le marché à bon de commandes pour le lot n°1 PATA/enduits avec l'entreprise CHAPRON.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire / Petite Enfance :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que les élèves de CM de l'école LEVROT ont en projet de réaliser des jeux de cour à la peinture. La commune a pris à sa charge la fourniture de la peinture. Une partie va être réalisée avant les grandes vacances et l'autre sur la prochaine année scolaire. Le terrain de foot va être retracé et des filets vont être mis aux buts. Le terrain de basket va également être tracé.

Une partie de la cour va être végétalisée (pelouse + petit carré pour jardiner).

Monsieur Michel FOUCHER demande que soit renommé le terrain de foot en terrain de sport collectif.

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que les travaux de la boucherie ont débuté, les sanitaires sont bien avancés. Il ajoute qu'il rencontre des difficultés pour remettre l'électricité, l'alimentation est complètement obsolète. Il va falloir la refaire du réseau à aller au tableau. La chappe est également terminée. Les travaux devraient être terminés pour fin septembre. Il reste le peintre à intervenir et Emmanuel à faire l'électricité.

Monsieur Michel FOUCHER demande si le local est réservé. La réponse est non.

▪ Voirie :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 21 juin 2023. Lors de cette réunion, il a été décidé d'enlever les buttes de terre du terrain de jeux du lotissement Bel-Ébat, tout restera sur place afin d'égaliser, de redresser le terrain ce qui va permettre de réinstaller la tyrolienne correctement. Il ajoute qu'il est en relation avec le fournisseur des jeux et dans l'attente d'un devis pour pouvoir les remettre aux normes.

Monsieur Michel FOUCHER était contre, il trouve dommage de sacrifier un jeu qui servait. C'est une offre de jeu qui est en moins sur la commune.

Monsieur Michel FOUCHER demande à ce que lui soit envoyé le rapport du bureau de contrôle concernant la mise aux normes des jeux.

Monsieur Dominique LUCAS présente deux devis pour la reprise des bordures Rue de la Division Leclerc (Rond-Point et devant la Boulangerie) : un de l'entreprise SNTP d'un montant de 9 058,00 € TTC et le deuxième, validé par la commission, de l'entreprise « L'Empreinte » d'un montant de 8 240,13 € TTC.

Il ajoute qu'il a également été question de la signalisation au sol, du remplacement des panneaux de signalisation obsolètes, de curage de fossé et de l'arasement des bernes.

Présentation des comptes :



- Fonctionnement = 8 900 €

- Investissement = 19 000 € environ. Suppression de la rénovation de la rue de Taude pour cette année. Une déviation sera mise en place par cette rue lors de la réfection du PN route de Sablé. Décalage d'une année.

Végétalisation de la cour de l'école Levrot :

L'aménagement sera fait en deux temps :

- 1) Sciage pour bien délimiter la zone à végétaliser
- 2) Pose de bordure et réfection du tapis

La terre végétale sera amenée du terrassement du parking du futur restaurant – rue de la Division Leclerc. A l'inverse, le reliquat du décaissement sera mis lors du terrassement pour le projet du futur restaurant.

Il sera possible de planter au minimum 4 arbres.

Il existe un coin perdu où la surveillance par les maitresses est difficile. Il a été proposé de réaliser à cet endroit des carrés de jardin en dégradé.

DIVERS

Monsieur Michel FOUCHER voudrait savoir ce qu'il s'est passé avec la location des tables pour l'association des parents d'élèves de l'école publique. Monsieur le Maire répond que les tables et les bancs étaient déjà loués à un particulier et à une autre association. La salle a été réservée pour la fête de l'école. La personne à la mairie en charge de s'occuper des locations n'a pas fait le lien. C'est un raté au niveau secrétariat. Monsieur le Maire ajoute que lorsque la salle des sports est réservée, les tables et les bancs sont donc également réservés en priorité et ne sont plus disponibles pour une tierce personne sauf si l'association n'en veut pas.

Monsieur Michel FOUCHER demande si c'est normal que le Maire ou le 1^{er} Adjoint demande aux agents techniques de ne pas prévenir le Président de l'APE que les tables et les bancs ne soient pas disponibles. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas donné d'ordre dans ce sens-là. Il a découvert la chose quand le Président de l'APE est venu l'en informer dans son bureau. Monsieur Dominique LUCAS, 1^{er} Adjoint, expose qu'ils sont plutôt pour dépanner, arranger les choses. Il ajoute qu'ils sont à l'écoute et plutôt réactifs aux demandes de l'école.

Monsieur Michel FOUCHER rétorque que pour la cour de l'école, les maitresses avaient construit un projet sur toute la cour et qu'il a été décidé de végétaliser la partie basse. Elles ont dû modifier leur projet. Il y a quand même un problème de timing, de communication. Madame Marie-Madeleine ROYER n'est pas d'accord, il n'est pas possible de travailler plus main dans la main. Elle ajoute qu'elle passe minimum une fois par semaine. D'ailleurs lors du dernier conseil d'école, les enseignantes étaient très satisfaites.

Mme Céline BELLANGER expose qu'un élève a été exclus du restaurant scolaire par rapport au règlement intérieur mis en place. Elle demande si l'AESH qui reste avec l'enfant dans son école est quand même rémunérée par la mairie, ça ne lui paraît pas logique. Pour le moment oui. Il faut vérifier quelles sont les obligations de la mairie pour le temps périscolaire pour l'école privée.

Madame Céline BELLANGER demande si les agents techniques peuvent enlever la croix gammée qu'il y a de dessinée sur le square de la pharmacie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 juillet 2023 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.



Séance du 29 juin 2023 – Délibérations prises du n°2023-06-29-01 à n°2023-06-29-04

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2023-06-29-01	Renonciation à l'exercice du Droit de Préemption Urbain: 28 bis rue de la Division Leclerc	Approuvée à l'unanimité (14 voix POUR)
2023-06-29-02	Attribution des lots du marché pour les travaux de rénovation de la salle des sports et autorisation de signer les actes d'engagement	Approuvée à l'unanimité pour chaque lot (14 voix POUR)
2023-06-29-03	Aménagement du terrain pour le futur restaurant (devis demolitions et parking) – 26 rue de la Division Leclerc (ancien terrain Leroy)	Approuvée : 1) Démolition : 13 voix POUR et 1 voix CONTRE 2) Aménagement terrain : 12 voix POUR et 2 voix CONTRE
2023-06-29-04	Marché à bon de commandes: PATA et enduits	Approuvée à l'unanimité (14 voix POUR)

Les élus municipaux présents à la séance du 29 Juin 2023

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
DONZALLAZ Éric	3 ^{ème} Adjoint
BOISSINOT Nolwenn	4 ^{ème} Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 27 Juillet 2023

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Delphine HUGNET	Jean-Pierre FOUCHER
		



